



# Règles de fonctionnement

## **VOUVOIEMENT**

---

Le terme Monsieur ou Madame précède le prénom de l'adulte. Nous encourageons le vouvoiement envers les adultes.

## **ABSENCES ET RETARDS DES ÉLÈVES**

---

Si votre enfant doit s'absenter ou arriver en retard, nous vous demandons d'en informer l'école et le service de garde par un billet signé ou par un appel téléphonique. En tout temps, vous pouvez laisser un message dans les deux boîtes vocales, soit celle de l'école et du service de garde.

## **RENDEZ-VOUS**

---

Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, un spécialiste ou la direction, veuillez téléphoner pour prendre un rendez-vous. S'il y a urgence, présentez-vous au secrétariat.

## **SANTÉ DES JEUNES**

---

Si votre enfant présente un ou des problèmes de santé tels que épilepsie, diabète, allergie, asthme, trouble cardiaque, fracture récente (moins d'un an), autre maladie ou handicap, **il est très IMPORTANT d'en informer l'école et le service de garde dès le début de l'année scolaire.**

Toutefois, si un problème se présente en cours d'année, il serait opportun de le signaler afin de tenir à jour la fiche santé de votre enfant.

## **COLLATIONS**

---

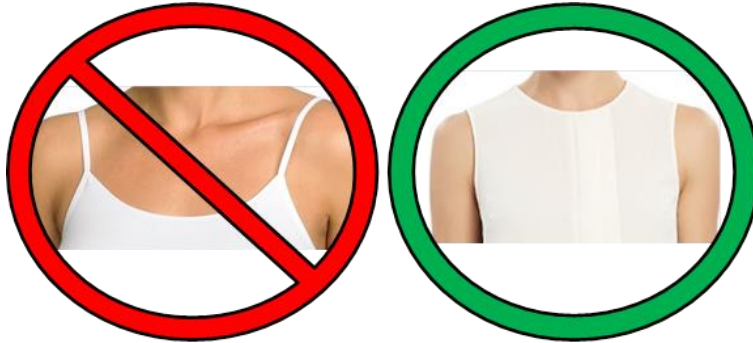
Étant donné que nous avons des élèves présentant des allergies sévères à certains produits, **tous les aliments contenant des arachides et des noix sont interdits à l'école.** Les aliments permis sont les fruits frais, les légumes, les compotes à boire, les yogourts à boire et le fromage. **La gomme n'est pas tolérée à l'école.**

## TENUE VESTIMENTAIRE

---

La tenue vestimentaire doit être adaptée au contexte scolaire et les vêtements doivent être appropriés aux activités et aux saisons.

Les vêtements ne doivent pas être porteurs de messages violents ou vulgaires. Le port de la camisole est autorisé **dans la mesure où les bretelles couvrent le dessus des épaules (la bretelle spaghetti est interdite)**. La casquette et la tuque sont permises à l'extérieur seulement.



En période hivernale, les vêtements suivants sont requis dès l'arrivée à l'école : habit de neige (pantalon obligatoire), tuque, cache-cou, mitaines et bottes d'hiver.

Pour des questions d'hygiène et de sécurité, chaque élève doit obligatoirement porter des chaussures propres (exemptes de boue, de sable, de neige...) pour circuler dans l'école. Ainsi, il doit avoir une paire de chaussures réservée pour l'intérieur et une autre pour l'extérieur. L'élève doit aussi porter des chaussures appropriées aux activités et aux saisons.

## RÉCRÉATION

---

La récréation à l'extérieur est obligatoire pour les élèves du primaire sauf sur présentation d'un billet médical. Elle se prend dans les espaces assignés. À la sonnerie annonçant la fin de la récréation, chaque élève cesse ses jeux et se dirige calmement vers la porte d'entrée.

## MALADIE

---

À l'école, si nous constatons qu'un enfant est malade, nous le retournons à la maison. Au préalable, nous communiquerons avec vous ou avec une personne de confiance déjà identifiée.

Si votre enfant est atteint d'une **maladie contagieuse** (varicelle, 5<sup>e</sup> maladie, etc.) ou **parasitaire** (gale, pédiculose, etc.), les parents doivent **ABSOLUMENT** aviser l'école.

## DEVOIRS ET LEÇONS

---

Les devoirs et les leçons permettent aux élèves de consolider les apprentissages vus au cours de la semaine. Il est essentiel que les parents apportent un support à la réalisation de ceux-ci.

## CAS D'URGENCE (BLESSURES, ACCIDENTS)

---

Les blessures mineures sont soignées à l'école. Pour une blessure majeure ou si nous avons un doute sur sa gravité, nous communiquerons avec vous ou avec une personne de confiance déjà identifiée pour venir chercher votre enfant.

Dans l'impossibilité de vous joindre et que la blessure nécessite le service de l'ambulance ou d'un taxi, nous en ferons la demande.

Dans une telle situation, il est très **important** que nous puissions vous rejoindre ou une personne responsable de votre enfant en votre absence, d'où l'importance de nous faire connaître un numéro de téléphone d'urgence sur la fiche santé.

## RETOUR À LA MAISON

---

Lorsqu'un élève doit quitter l'école durant les heures de cours, l'enseignant doit en être avisé par écrit. **Dans un tel cas, les parents doivent venir chercher leur enfant et l'attendre au secrétariat.**

## DÉMÉNAGEMENT

---

Il arrive en cours d'année que des familles changent d'adresse ou de numéro de téléphone. Il est important de nous avertir pour que nos listes soient à jour.

## TEMPÊTES OU SITUATIONS D'URGENCE

---

Il peut arriver que nous soyons dans l'obligation de retourner votre enfant à la maison en situation d'urgence (panne électrique, bris d'eau, etc.). Dans ces cas, nous utiliserons les informations indiquées sur le formulaire que vous avez rempli lors de l'inscription : fiche d'informations. Veuillez communiquer au secrétariat de l'école pour toute modification concernant les renseignements décrits sur ce formulaire. Assurez-vous que votre enfant connaisse l'adresse où il doit se rendre lors d'une situation d'urgence.

Lorsqu'il y a tempête de neige, consultez le site Internet de la commission scolaire ([www.csdps.qc.ca](http://www.csdps.qc.ca)) ou sa page Facebook ou sintonisez les stations de radio locales à compter **de 6 heures pour une fermeture pour la journée complète, à compter de 10 h 30 dans le cas d'une fermeture pour l'après-midi.** Nous faisons partie de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries. Si vous êtes en désaccord avec le fait d'envoyer votre enfant à l'école en raison du mauvais temps, vous pouvez décider de le garder à la maison.

## SÉCURITÉ EN AUTOBUS SCOLAIRE

---

Nous vous invitons à lire avec votre enfant les instructions et règlements relatifs au transport scolaire.

Lorsqu'un parent d'élève désire que son enfant soit reconduit à une adresse différente de son adresse habituelle (pour un minimum de 5 jours), il devra en faire la demande par écrit ou par téléphone au Service

du transport de la commission scolaire au 418-821-4358, poste 1. Il est toujours possible de rejoindre ce numéro pour d'autres besoins concernant le service du transport.

## **BRIS ET PERTE DE MATÉRIEL**

---

Lorsqu'un élève brise ou perd le matériel ou les manuels de classe que l'école met à sa disposition, nous nous verrons dans l'obligation **d'exiger un remboursement.**

## **JOUETS**

---

Les jouets apportés de la maison sont sous la responsabilité de l'enfant. L'école ne se tiendra pas responsable des objets perdus, volés ou brisés. Il est donc préférable de ne pas les apporter à l'école.

## **iPOD, MP3, TÉLÉPHONE CELLULAIRE, ENREGISTREUR ET AUTRES**

---

Dans le but de protéger les droits à la vie privée de vos enfants et du personnel de l'école, **il est interdit d'apporter à l'école les appareils suivants : iPod, MP3, téléphone cellulaire, caméra numérique, caméra vidéo, jeux électroniques, enregistreur, etc.** En cas de non-respect de cette consigne, les objets seront confisqués et les parents devront venir les récupérer à l'école.

## **OBJETS À ROULETTES**

---

Il est interdit d'utiliser vélo, trottinette, planche à roulettes, espadrilles à roulettes, patins à roulettes sur le terrain de l'école.

## **SORTIES ÉDUCATIVES**

---

Les sorties éducatives font partie du programme scolaire. Votre enfant doit être présent. Dans le cas contraire, il est important de communiquer rapidement avec le titulaire.

## **SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE**

---



Ce service est directement rattaché à l'école. Pour de plus amples informations, communiquez avec Mme Marie-Josée Boucher, responsable, au numéro 418-634-5545. Vous pouvez également laisser un message dans la boîte vocale.



## Règles de fonctionnement de la bibliothèque

- 📖 Respecter l'échéance de retour. L'élève doit rapporter ses livres afin de pouvoir en emprunter d'autres.
  
- 📖 Toujours transporter son livre de bibliothèque **à l'intérieur de son sac d'école.**
  
- 📖 En cas de perte ou de bris, un montant équivalent à la valeur de remplacement ou des réparations sera demandé aux parents de l'enfant.



## Règles de fonctionnement au cours d'éducation physique

### HYGIÈNE

---

Le costume d'éducation physique et à la santé est **OBLIGATOIRE** pour participer au cours. L'élève qui oublie son costume devient un spectateur. Des oublis répétés seront signalés aux parents.

Le costume d'éducation physique et à la santé se compose **d'un pantalon court, d'un chandail à manches courtes, de bas et d'une paire d'espadrilles à semelles qui ne tachent pas le plancher.**

**« Je dois me changer avant et après chaque cours. Je suis responsable de faire laver mes vêtements et je les rapporte pour le cours suivant. »**

Les élèves *placent leur costume dans un sac en tissu qui ferme bien. Ce sac devra être identifié au nom de l'enfant.*

### SÉCURITÉ

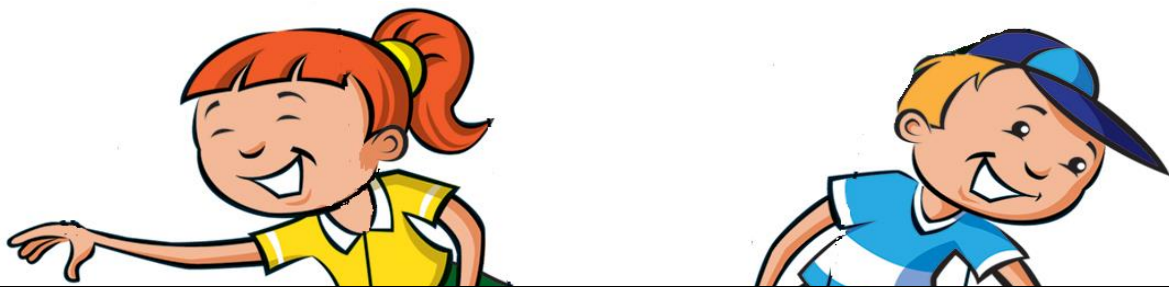
---

« Je ne porte pas de bijoux. J'attache mes cheveux et les lacets de mes espadrilles. »

### EXEMPTION

---

Pour être exempté du cours, l'enfant apporte un billet signé par un médecin ou un adulte (parent ou tuteur).



# Règles de vie de l'école

## 1. JE RESPECTE LES AUTRES PAR MES GESTES ET PAR MES PAROLES.

<b>Raisons :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pour que chacun se sente bien, respecté et en sécurité.</li><li>➤ Pour que chacun puisse développer des relations harmonieuses avec les autres.</li></ul>
<b>Explications :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Je ne joue pas à agacer ou à bousculer les autres.</li><li>➤ Je suis poli (e) envers les adultes et mes pairs.</li><li>➤ Je respecte l'autre dans sa différence.</li><li>➤ Je laisse tout projectile par terre.</li></ul>

## 2. JE CIRCULE EN MARCHANT DANS L'ÉCOLE.

<b>Raison :</b>	➤ Pour assurer ma sécurité et celle des autres.
<b>Explication :</b>	➤ À l'heure des entrées et des sorties, la circulation se fait dans le calme. Pendant les heures de cours, les déplacements se font en silence pour permettre un climat propice aux apprentissages.

## 3. JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT.

<i>Raison :</i>	➤ Pour m'assurer que l'environnement et le matériel mis à disposition soient maintenus en bon état.
-----------------	---



## Manquement aux règles de vie

- 1<sup>er</sup> manquement → Tu peux participer à l'activité récompense.
- 2<sup>e</sup> manquement → Tu peux participer à l'activité récompense.
- 3<sup>e</sup> manquement → Tu peux participer à l'activité si rachat.
- 4<sup>e</sup> manquement → Tu perds la moitié de l'activité récompense.
- 5<sup>e</sup> manquement → Tu perds ton activité.

### PROCÉDURE DE RACHAT

---

C'est au 3<sup>e</sup> manquement que l'élève peut se racheter. S'il respecte la structure de rachat, l'élève pourra participer à l'activité récompense. S'il n'a pas obtenu son rachat, l'élève perd la moitié de son activité. Dans ce cas, si l'élève obtient un 4<sup>e</sup> manquement durant l'étape, il perd l'activité au complet.

#### 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle

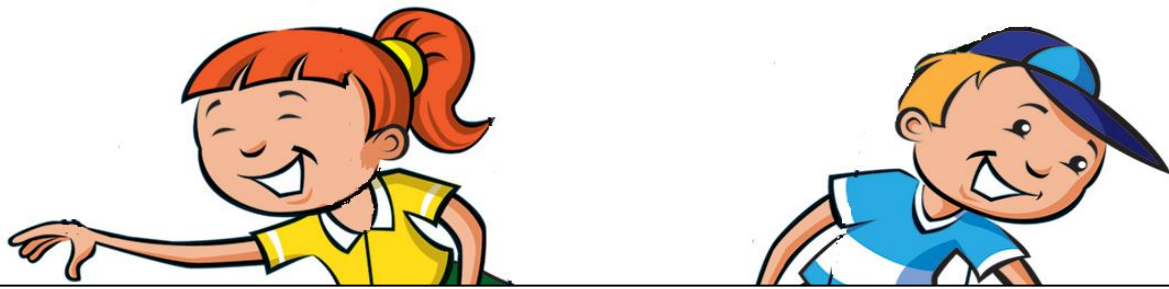
Pour se racheter, l'élève doit avoir vécu 5 jours de classe consécutifs sans manquement.

#### 3<sup>e</sup> cycle :

Pour se racheter, l'élève doit avoir vécu 10 jours de classe consécutifs sans manquement.

- Si un manquement est donné à l'intérieur du bloc de 5 ou 10 jours consécutifs, on doit recommencer le comptage des journées de rachat à partir de la date du dernier manquement.
- L'élève qui manque de temps pour se racheter devra malheureusement s'en tenir aux conséquences mentionnées ci-haut.
- Chaque rachat doit être signé par le parent avant la fin de l'étape.





## Agis, dénonce l'intimidation

### L'INTIMIDATION PEUT ÊTRE :

---

- des gestes (bousculer, voler, taxer, frapper, etc.)
- des paroles (humilier, menacer, etc.)
- des comportements (rejeter, isoler, se moquer, partir des rumeurs, etc.)

\* Tous ces gestes deviennent de l'intimidation lorsqu'il y a intention de faire du mal, répétition et abus de pouvoir.

### QUE FAIRE

---

- Je m'affirme en regardant la personne intimidatrice dans les yeux, en lui disant ce qui me dérange et je lui demande d'arrêter.
- Je peux en discuter avec un ami.
- Je ne reste pas seul.
- Je dois en parler à un adulte en qui j'ai confiance (parents, enseignant, éducateur spécialisé, direction, éducatrice du service de garde, etc.)
- Je dois toujours dénoncer la situation.
- Protocole d'intimidation (Annexe A).

# PROTOCOLE / INTIMIDATION

## LA PROGRESSION DE L'APPLICATION DU PROTOCOLE D'INTIMIDATION PEUT VARIER SELON LA GRAVITÉ DE LA SITUATION

INTIMIDATION	CONSÉQUENCES	MESURES D'AIDE	VICTIME
<b>1<sup>re</sup> dénonciation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence à la T. E. S. école</li> <li>• Rencontre de l'élève : ouverture d'un dossier intimidation (T.E.S.)</li> <li>• Explication des conséquences d'une récidive.</li> <li>• Manquement</li> <li>• Téléphone aux parents, s'il y a lieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre préventive.</li> <li>• Réflexion avec signature des parents.</li> <li>• Prise de conscience.</li> <li>• Entente entre les personnes impliquées, s'il y a lieu.</li> <li>• Excuses auprès de la victime</li> </ul>	
<b>2<sup>e</sup> dénonciation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre de l'élève avec la T.E.S.</li> <li>• Manquement majeur.</li> <li>• Téléphone aux parents.</li> <li>• Alternative :               <ul style="list-style-type: none"> <li>— perte de récréation.</li> <li>— retenue après l'école</li> <li>— suspension à l'interne (1/2 journée)</li> </ul> </li> <li>• Information donnée à la direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion avec signature des parents.</li> <li>• Réparation auprès de la victime.</li> <li>• Entente obligatoire entre les personnes impliquées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre et écoute.</li> <li>• Prévention.</li> <li>• Suivi.</li> <li>• Informer tous les intervenants en support à l'élève.</li> </ul>
<b>3<sup>e</sup> dénonciation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec la direction et les parents.</li> <li>• Manquement majeur.</li> <li>• Alternative :               <ul style="list-style-type: none"> <li>— perte de récréation avec entrée et sortie supervisées.</li> <li>— travaux communautaires après l'école.</li> <li>— suspension à la maison (1 journée) avec travaux.</li> </ul> </li> <li>• Engagement écrit de l'élève intimidateur avec signature des parents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réparation auprès de la victime.</li> <li>• Réflexion écrite.</li> <li>• Prise de conscience.</li> <li>• Information à la psychologue de l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficie d'un geste de réparation.</li> <li>• Offrir des outils et des moyens concrets.</li> </ul>
<b>4<sup>e</sup> dénonciation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension à la maison (2 journées).</li> <li>• Manquement majeur.</li> <li>• <u>Retour obligatoire en présence des parents</u> et rencontre avec la direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail à faire sur l'intimidation (texte, affiche, recherche).</li> <li>• Réparation auprès de la victime.</li> </ul>	
<b>5<sup>e</sup> dénonciation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre des parents avec la direction et le policier éducateur relié à l'école.</li> </ul>		

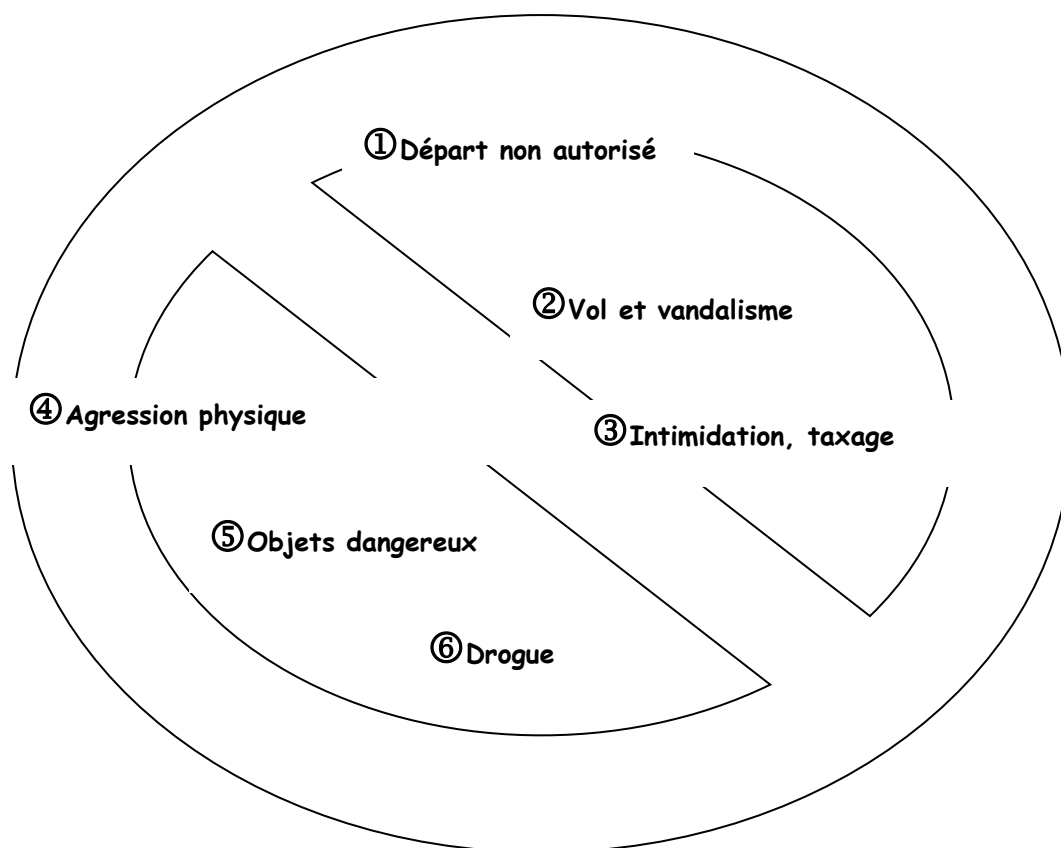
**À LA SUITE DES INTERVENTIONS, LE SUIVI SERA FAIT AU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE.**

## MANQUEMENTS MAJEURS

---

À chaque manquement majeur, l'élève perd une moitié de l'activité récompense. Il n'y a aucune possibilité de bénéficier de l'option de rachat lorsqu'il y a un manquement majeur.

### TOLÉRANCE ZÉRO



- ➔ Tous les gestes de violence intentionnels ou la possession de substances (drogues) ou d'objets dangereux sont formellement interdits.

**Raison :** *Pour me sentir bien et assurer la sécurité de tous à l'école.*

Tout manquement entraînera des mesures particulières (ex. : suspension, retenues, etc.). Elles sont décidées en concertation entre la direction et les intervenants de l'école.



Dans le cadre des travaux effectués en lien avec le plan de lutte contre la violence et l'intimidation à notre école, tout le personnel s'est doté d'une charte du bon citoyen. Elle est en vigueur depuis septembre 2013.

Le projet vise à renforcer les comportements positifs des élèves de l'école en leur offrant des alternatives, en leur permettant de s'améliorer et de devenir de bons citoyens.

- ➔ Parce que nous voulons une école sécuritaire qui prône le civisme.
- ➔ Parce que nous voulons une école dans laquelle les personnes vivent de bonnes relations dans un respect mutuel.
- ➔ Parce que nous voulons une école où il fait bon vivre dans un climat propice aux apprentissages.

## **NOUS TOUS, PERSONNEL, ÉLÈVES ET INTERVENANTS, NOUS NOUS ENGAGEONS**

---

- ➔ À parler et à agir en respectant les autres;
- ➔ À nous impliquer pour arrêter les attitudes non respectueuses tant verbales, physiques que psychologiques dans notre entourage;
- ➔ À offrir de l'aide aux victimes d'intimidation;
- ➔ À outiller les témoins d'actes de violence et d'intimidation pour qu'ils dénoncent la situation;
- ➔ À contribuer au renforcement des comportements polis, courtois et respectueux;
- ➔ À améliorer et à renforcer les efforts visant à adopter des comportements adéquats;
- ➔ À faire preuve de civisme;
- ➔ À travailler ensemble pour bénéficier d'un climat sain à l'école.



## RÈGLES DE VIE

---

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous.

### ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu les règles de mon école.  
Pour mon bien-être et celui de mes amis,  
je m'engage à les respecter durant toute l'année.

Prénom \_\_\_\_\_

Nom de famille \_\_\_\_\_

Classe \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

### PARENTS

J'ai pris connaissance des règles de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à les faire respecter durant toute l'année. En tant que parent, je m'engage à respecter le plan de circulation élaboré par le conseil d'établissement de l'école et les règles de circulation aux abords de l'école (respect du débarcadère, des zones de stationnement, courtoisie au volant, etc.) de façon à assurer la sécurité de tous.

Signatures : Parent : \_\_\_\_\_

Parent : \_\_\_\_\_

Tuteur : \_\_\_\_\_